

Monsieur le directeur académique,

Depuis quelques années maintenant, les modifications dans les règles du mouvement ont amené de nombreux changements, parfois difficiles à comprendre pour les collègues.

Si la mise en place d'une seconde phase informatisée permet une meilleure transparence et un respect du barème, la période d'ouverture du serveur initialement annoncée par l'administration a été modifiée, et elle s'avère être très courte. Nous vous demandons, Monsieur le directeur Académique de bien vouloir augmenter cette période d'ouverture au moins jusqu'au vendredi 3 juin.

Nous avons à plusieurs reprises demandé que les organisations syndicales soient les premiers destinataires des décisions de modifications des dates, mais aussi des projets de circulaires ou des documents publiés à destination des collègues et qui concernent la CAPD. En tant que représentants des personnels, nous mettons en place une communication importante en direction de la profession, notamment en période de mouvement et il est dans l'intérêt de tous que les informations que nous apportons ne soient pas erronées.

Nous actons le fait qu'une trentaine de collègues puisse garder leur priorité sur des postes composés, ce que nous avons toujours demandé, en argumentant que la stabilité des compléments de service permettait un meilleur travail dans les écoles.

Notre organisation syndicale a été sollicitée par des collègues au moment des entretiens concernant les refus de quotités de temps partiel.

Il apparaît que vous ne souhaitez pas donner suite aux demandes de temps partiel annualisé sur autorisation, ce, en raison d'un probable manque de personnel à la rentrée prochaine. Pour le SNUipp-FSU, cette situation n'est pas acceptable et nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de bien vouloir revoir votre position concernant les personnels qui ont émis le souhait malgré tout de maintenir leur demande. Ce n'est pas aux collègues de pâtir d'une gestion trop rigide des personnels.

L'administration n'y gagnerait rien à avoir à gérer des collègues en souffrance personnelle ou professionnelle plutôt que des collègues motivés et opérationnels sur une moitié de l'année.

L'augmentation des demandes de temps partiel sur autorisation est bien un marqueur des difficultés que rencontrent nos collègues. Augmentation du stress, relation avec les parents d'élèves de plus en plus conflictuelles, sollicitations de plus en plus importantes de la part de l'institution, modifications régulières de cadre de travail, effectifs souvent élevés, multiplication des partenaires, attentes de plus en plus fortes de la part de la société en général.

Certains enseignants font donc le choix de demander un temps partiel, la plupart du temps pour pouvoir bénéficier de conditions de vie et de travail agréables, et nous souhaiterions que l'administration rende ce choix possible.

Nous vous alertons à nouveau, Monsieur le Directeur Académique, sur l'importance du remplacement des enseignants élus dans les meilleures conditions possibles. Au delà de notre engagement syndical, nous avons des classes auprès desquelles nous sommes aussi très engagés, et nous souhaiterions que la continuité du service public d'éducation y soit assuré et ce, y compris dans les classes de segpa ou d'IME. Vous avez décidé depuis peu de ne plus remplacer que les enseignants titulaires. Nous vous rappelons que nous sollicitons rarement un nombre de remplaçants égal au nombre de sièges dont nous disposons dans les instances et nous souhaiterions plus de

souplesse à ce sujet.

Nous rappelons que notre organisation syndicale est mobilisée auprès des collègues des EREA de France afin de protester contre les suppressions de postes de PE éducateurs et nous appelons à amplifier la mobilisation par un appel à la grève et aux manifestations le mercredi 1er juin 2016. Concernant notre département, nous espérons qu'une sortie de crise va permettre à tous les personnels de l'EREA de Saint Aubin le Cloud de travailler dans de bonnes conditions très rapidement.

Concernant le contexte politique plus général, notre organisation syndicale est engagée aux cotés de la CGT, FO et Solidaires dans un mouvement de contestation de la loi Travail. La mobilisation s'amplifie, et nous continuerons à appeler les collègues à se mettre en grève jusqu'au retrait de cette loi. Aussi, nous serons mobilisés le 14 juin prochain et nous appellerons les personnels à descendre dans la rue pour faire entendre leur voix.